

Mettre en place une cotutelle de thèse

La cotutelle de thèse est une procédure régie par [un arrêté du 6 janvier 2005](#) mise en œuvre à l'initiative et sous la responsabilité du chef d'établissement qui permet à un étudiant de préparer une thèse sous la direction conjointe de deux enseignants habilités à diriger des recherches appartenant à deux universités, française et étrangère.

[Pour plus d'informations](#)